

À flanc de coteau

Mensuel d'informations de la commune de Montmeyran

N° 295
JANVIER 2015

sommaire

Chantal.....	p. 1
Conseil municipal.....	p. 3
CME.....	p. 8
Goûter de Noël.....	p. 9
Recensement.....	p. 9
Mathilde CINI.....	p. 10
4L Trophy.....	p. 10
Via Musica.....	p. 11
Chorale des tournesols.....	p. 12
MJC.....	p.13
UCMV.....	p. 14
Médiathèque.....	p. 14
USM.....	p. 15
Fête des places.....	p. 16

À flanc de coteau

Directeur de la publication :
Bernard Brunet
Tirage : 1.400 exemplaires

Comité de rédaction :
Commission publications.

Secrétariat de rédaction
et mise en page : Sophie PITET

Impression : Le Crestois



*Chantal CHASSOULIER, conseillère municipale depuis 2008,
décédée le 19 novembre 2014*

Chantal,

C'est au nom du Conseil Municipal que nous prenons la parole ce matin, pour te dire Chantal, l'immense peine ressentie par tous à l'annonce de ton départ.

Dès ton installation sur Montmeyran avec Yvan, vous vous êtes investis dans la vie associative. Vos amis de la MJC l'ont retracé, et depuis 2008, tu t'es engagée dans la vie communale.

Deux des qualités qui te caractérisent sont pour nous tous, ta discrétion et ton efficacité.

Chantal, j'ai en mémoire ces moments forts de convivialité où, à la fin de nos réunions de travail en Commission Urbanisme, tu nous racontais des anecdotes du Berry, ton pays d'origine.

Chantal, nous avons pour habitude toutes les deux, de faire du covoiturage pour aller à la mairie. Désormais, je vais me sentir seule mais chaque parcours me rappellera cette complicité que nous avons et va faire vivre en moi ton souvenir.

Cette complicité, tu la partageais avec tous tes amis de **Découvrir avec Vous** et nous restons admiratifs de ta présence à nos réunions malgré le combat que tu menais et qui t'épuisait.

En mars dernier, tu as souhaité renouveler ton engagement pour servir notre village, malgré le mal qui t'attaquait et avançait. Preuve que tu te battais jusqu'au bout sans baisser les bras, ce qui a forcé notre admiration à tous.

Nous avons eu la chance, Carole et moi, de te revoir la semaine dernière et là encore, tu étais toujours intéressée et attentive à la vie de ta commune.

Chantal tu as trouvé sur la route de ta vie un mari formidable à travers Yvan, qui a fait tous les sacrifices pour t'épauler, te secourir et t'accompagner jusqu'au bout de ton combat, sans jamais rien laisser paraître des difficultés quotidiennes qu'il avait à gérer et en maintenant votre couple dans une grande dignité.

Yvan, nous sommes tous unis autour de toi, les portes te sont ouvertes, les mains sont tendues, tu n'es pas seul.

Chantal, merci de ce que tu nous as apporté. Tu nous manque déjà.

Texte de Bernard Brunet et Carole de Joux

Chantal,

Comment lire cet hommage aujourd'hui, sans que des larmes de tristesse et de peine nous montent aux yeux.

Comment lire ce texte alors que tu es tellement présente dans nos cœurs et dans nos souvenirs.

Au nom du groupe de randonnée de la Maison des jeunes et de la culture de Montmeyran (auquel s'associe le groupe de gymnastique) nous voulons tous ensemble, te dire au revoir.

Tes amis sont là, certains sont excusés, mais présents par la pensée, nombreux à tes côtés, mais aussi aux côtés d'Yvan dont nous partageons la douleur.

C'est au nom de cette amitié, que le groupe montagne s'exprime aujourd'hui. Une amitié qui donne du sens au mot fraternité.

Il est difficile de trouver les bons mots pour exprimer les événements et les dates qui font une

vie.

Depuis une quinzaine d'années à la randonnée, ou tu nous as rejoint malgré ta peur du vide, tu as prouvé ta volonté, et nous voulons garder en mémoire cette force, cet optimisme en combattant face à la maladie.

Des multiples souvenirs de randonnées nous gardons ton visage souriant, la bonne crise de rire à Buoux ou celle de nous apprendre à siffler avec une herbe à la montagne du Barry à Bollène, ton plaisir et ta fierté d'être montée il y encore un an et demi aux lacs du fond de la vallée de Névache à plus de 2500 mètres.

Tu aimais beaucoup parler voyages, spectacles, de ceux que vous aviez faits mais aussi de ceux à venir.

Tu nous régalaux toujours à l'occasion des nombreux moments conviviaux, des anniversaires... nous gardons et referons tes recettes...

Tous ces souvenirs, toutes les photos vont alimenter nos conversations futures.

Aujourd'hui nous t'accompagnons pour une dernière randonnée.

Notre peine est immense.

Le groupe présente ses sincères condoléances à Yvan ainsi qu'à toute ta famille.

Et pour terminer, je voudrai lire une citation du montagnard Gaston Rébuffat

"Les montagnes ne vivent que de l'amour des hommes. Là où les habitations, puis les arbres, puis l'herbe s'épuisent, naît le royaume stérile, sauvage, minéral ; cependant, dans sa pauvreté extrême, dans sa nudité totale, il dispense une richesse qui n'a pas de prix : le bonheur que l'on découvre dans les yeux de ceux qui le fréquentent"

Texte lu par le groupe randonnée de la MJC

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 NOVEMBRE 2014

Secrétaire de séance : Hervé HODCENT

Carole de JOUX informe le conseil municipal de l'absence de Chantal CHASSOULIER, très fatiguée. Le maire assure Chantal CHASSOULIER de son soutien et de celui de l'ensemble du conseil.

Le maire demande l'autorisation de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la taxe d'aménagement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2014

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le compte-rendu est approuvé.

2. Subventions aux associations

Il est proposé d'accorder de nouvelles subventions. En effet, les associations concernées ne remettent pas de dossier au moment de la préparation des propositions par la commission, de sorte qu'il conviendrait d'accepter les subventions suivantes :

Collège – Association sportive : 250 €
Collège – Foyer socio-éducatif : 250 €
Comité des fêtes de Beaumont-lès-Valence (char des jeunes) : 250€
Prévention routière : 110 €

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde ces nouvelles subventions.

3. Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires

Le maire rappelle que, par délibération du 12 décembre 2013, le conseil municipal a décidé d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2014.

La souscription d'un tel contrat, soumise aux dispositions du code des marchés publics, doit donc être renouvelée et faire l'objet d'une mise en concurrence. A cet effet, le conseil municipal a mandaté le CDG26 par délibération du 20 février 2014 pour le choix d'une compagnie d'assurance et ainsi bénéficier de la mutualisation d'un nouveau contrat groupe. Le C.D.G 26 a entamé la procé-

dure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des Marchés Publics. Selon les prescriptions de l'article 35.I alinéa 2 du Code des Marchés Publics, le CDG 26 a choisi la procédure de marchés négociés.

Deux candidats ont répondu à la consultation. La commission d'appel d'offres du CDG s'est réunie le 20 juin 2014 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse. Le marché d'assurance pour les collectivités ayant au plus trente agents affiliés à la CNRACL a été attribué à CNP (assureur) et SOFCAP (gestionnaire du contrat).

Il a tout de même été demandé par la commune une proposition à Groupama afin de pouvoir comparer.

Les conditions du contrat actuel sont les suivantes :

- concernant les agents CNRACL : un taux de 4,34 % avec 10 jours de franchise
- concernant les agents IRCANTEC : un taux de 0,95 % avec 15 jours de franchise

Les conditions proposées par le nouveau contrat de groupe sont les suivantes :

- concernant les agents CNRACL : un taux de 5 % avec 15 jours de franchise
- concernant les agents IRCANTEC : un taux de 0,95 % avec 15 jours de franchise

Les conditions proposées par Groupama sont les suivantes :

- concernant les agents CNRACL : un taux de 8.14 % avec 30 jours de franchise
- concernant les agents IRCANTEC : un taux de 2.72 % avec 30 jours de franchise

Le maire propose d'adhérer au contrat de groupe.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande l'adhésion au contrat de groupe et autorise le maire à signer tous actes afférents.

4. Recrutement d'un emploi d'avenir

Le maire rappelle qu'au regard du départ en retraite d'un agent du service Entretien, d'un congé parental toujours en cours et de l'accroissement du travail de ce service (en particulier en prévision du futur multi-accueil), il conviendrait de procéder à un nouveau recrutement au sein de ce service. La commune ayant déjà procédé à un recrutement au sein des services techniques par le biais des emplois d'avenir et la personne choisie donnant aujourd'hui toute satisfaction, la commune pourrait opérer de la même façon pour cette nouvelle embauche.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. Il s'agit de contrats à durée déterminée d'au moins 12 mois et au plus de 36 mois.

Il est donc proposé de créer un emploi d'avenir au sein des services de la commune pour exercer les fonctions d'agent d'entretien à raison de 25 heures hebdomadaires annualisées et d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires.

Claire LOROUE souhaite avoir des précisions sur la formation de ces jeunes. Le maire explique qu'il y a une partie de cette formation qui se fait de façon pratique sur le terrain et qu'une autre partie de la formation est dispensée par le CNFPT.

Marie-Françoise DESCAMPS souhaite savoir s'il est établi un profil avant ces recrutements. Le maire précise qu'il y a un profil de poste établi pour chaque recrutement et qu'il y a certaines contraintes légales dans ce dispositif qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise :

- le recrutement d'un emploi d'avenir au sein des services de la commune pour exercer les fonctions d'agent polyvalent du service Entretien à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées
- le maire à signer tous les actes nécessaires.

5. Recrutement d'agents recenseurs

Un recensement de la population va être réalisé en 2015. Comme en 2010, le recensement se déroulera de janvier à février. Pour mener à bien les opérations de recensement, il est nécessaire de créer des postes de coordonnateurs et d'agents recenseurs pour la durée des opérations du recensement :

- 1 coordonnateur communal ;
- 1 coordonnateur communal adjoint ;
- 6 agents recenseurs.

Il conviendrait également de décider du barème de rémunération des agents recenseurs. Les montants proposés sont :

- 1 € par bulletin individuel
- 0.52 € par feuille de logement
- 20% de la rémunération de base si la totalité du recensement a été effectuée par l'agent
- indemnité forfaitaire de déplacement sur une base plafond de 1 200 € pour l'ensemble des agents recenseurs, cette dernière étant répartie entre les agents
- 20 € pour chaque séance de formation.

Suite à une question de Claire LOROUE, le maire précise que la commune recrutera des personnes qui connaissent la commune. Des contacts ont été pris avec celles et ceux qui ont effectué le recensement en 2010.

Le maire explique également qu'il sera possible de répondre à l'enquête par internet mais que les documents initiaux doivent bien être remis en main propre.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces propositions.

6. Remboursement de frais

Le maire énonce que la Péri a eu besoin de carburant pour les minibus lors du dernier centre de loisirs. La station-service chez laquelle la commune a un compte étant fermée, Nathanaël IMBERT, agent du CLSH, a dû procéder sur ses deniers personnels à l'achat de carburant à la station-service Super U de Beaumont-lès-Valence pour 95.50 euros.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à procéder à ce remboursement.

7. Convention pour l'agenda de la commune

André KEMPF explique qu'il a été demandé à AF communication basée à Montélimar, le prestataire de la commune pour l'édition de l'agenda, de renover la convention en cours.

AF communication s'engage à procéder au tirage de l'agenda quels que soient les résultats de ses démarches publicitaires qui constituent la seule rémunération de cette société, de sorte que l'agenda ne coûte rien à la commune. Toutefois la société a du mal à trouver des fonds. Le maire ajoute que la position de la municipalité jusque-là avait été de ne pas faire de publicité à des concurrents directs des commerçants montmeyrannais. Pourtant certains d'entre eux ne souhaitent pas participer à l'agenda de la commune. Aussi cette position pourrait être revue pour l'avenir. Il faudra les rencontrer pour discuter de cette situation. Claire LOROUE précise que ce fait est peut-être dû au coût trop élevé des annonces.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention et tous actes afférents.

8. Convention pour le médecin référent du multi-accueil

Séverine GERVY expose que le multi-accueil est dans l'obligation d'avoir un médecin référent qui doit notamment veiller à l'application des mesures de préventives d'hygiène et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse. Il participe aussi à des actions d'éducation et de promotion de la santé. Jusque-là le référent était le docteur VILLUENDAS qui a souhaité cesser cette mission. Le docteur BRANDMEYER a répondu favorablement à la demande de conventionnement formulée par la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention et tous actes afférents

9. Convention relative à l'utilisation des dépôts de sel de déneigement

La commune et le département de la Drôme ont passé une convention en 2009 permettant à Montmeyran de stocker du sel de déneigement dans un dépôt situé à Chabeuil appartenant au département. Aujourd'hui il y a un stock de 14 tonnes à disposition.

Cette convention arrive à son terme, il conviendrait d'autoriser le maire à signer le renouvellement de cette convention et tous actes afférents.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention et tous actes afférents.

10. Conventions pour la restauration

Afin d'assurer la restauration des mercredis midis à l'école et du centre de loisirs, la commune a passé deux conventions avec la société SGRS. Ces conventions doivent être reconduites pour cette année scolaire. Les conditions tarifaires proposées sont inchangées par rapport à la première convention.

Jocelyne MANDAROUX souhaite savoir pour quelle raison il faut passer par un traiteur. Séverine GERVY explique que depuis deux ans, l'association Cantine refuse de prendre en charge cette restauration. La municipalité a exprimé ses regrets mais il faudra reconsidérer cette position avec le nouveau bureau de l'association.

Claire LOROUÉ s'interroge sur le surcoût par repas. Séverine GERVY répond que nous ne disposons pas du coût de revient des repas par l'association mais qu'il y a

effectivement un surcoût pour les parents sur le prix du repas.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention et tous actes afférents.

11. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

André KEMPF explique que les communes membres d'un groupement de communes à taxe professionnelle unique perçoivent une attribution de compensation versée par l'EPCI. Cette attribution de compensation est égale à la différence entre le produit de la taxe professionnelle perçu par la commune l'année précédant la mise en œuvre de la taxe professionnelle unique et les charges transférées au groupement de communes. L'évaluation des charges est réalisée par la commission locale d'évaluation des transferts de charges. L'attribution de compensation pour Montmeyran se monte à 181 724 euros.

Le maire explique qu'en recette le transfert concerne la taxe professionnelle et en dépenses ce sont les charges transférées. Les recettes et dépenses sont évaluées au moment M et ne bougent plus. Laurent TERRAIL s'interroge sur les conséquences d'un transfert de la compétence petite enfance avant l'ouverture du futur multi-accueil. Le maire explique qu'alors ce qui serait pris en compte se sont les charges de fonctionnement du multi-accueil actuel. La question de l'investissement serait à discuter.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

12. Nouveau multi-accueil - Avant-projet sommaire

Séverine GERVY rappelle la procédure qui a conduit au choix de la maîtrise d'œuvre ainsi que les éléments essentiels du programme :

- une crèche ouverte pour favoriser le vivre ensemble
- la qualité environnementale du bâtiment
- l'acoustique
- l'insertion dans le parc de la salle des fêtes.

Le programme des surfaces utiles est respecté puisqu'à l'origine 445 m² avait été prévus et que l'APS est aujourd'hui à 448 m². Avant de traiter des plans intérieurs, Séverine GERVY fait un point sur la toiture du bâtiment qui sera végétalisée à l'exception d'un shed qui servira à la ventilation, à la luminosité et à l'esthétique. Ce shed sera également doté de panneaux pour l'eau chaude.

Suite à plusieurs questions concernant la végétalisation de la toiture, il est précisé que le choix s'est porté sur du sedum qui est une succulente demandant peu d'entretien.

S'agissant des plans intérieurs, il est précisé qu'ils sont gouvernés par cette idée d'ouverture. Ainsi les espaces de vie bébés, moyens et grands sont ouverts sur l'atrium. Les séparations entre ces différents espaces se feront à l'aide de mobilier et non de cloisons. En particulier les espaces bébés et moyens seront séparés par un meuble qui servira également de biberonnerie. L'espace bébés sera par ailleurs doté d'une alcôve plus contenante.

L'équipe de la crèche avait formulé le vœu d'une cloison entre l'espace dédié aux grands et l'atrium afin d'éviter les nuisances (sonores, visuelles, matérielles). Le groupe de travail a estimé que ce souhait était contraire au programme et à la philosophie du projet sous-tendue par l'idée d'ouverture. Les architectes ont toutefois prévu la structure de telle sorte qu'elle puisse accueillir une cloison si elle s'avérait nécessaire dans le futur. Claire LOROUE demande si une cloison mobile n'aurait pas constitué un bon compromis. Séverine GERVY explique que ces cloisons sont très onéreuses et que même mobile le risque serait qu'elle reste fermée. Le maire confirme que les séparations se feront à l'aide de mobilier.

Xavier CHOVIN s'interroge sur l'espace qui sera consacré à la prise des repas. Séverine GERVY indique que cela fera l'objet de réflexion sur l'aménagement intérieur mais qu'a priori les repas seraient pris dans l'atrium.

La lumière sera apportée par des puits de jour et plusieurs baies vitrées assurant une ambiance chaleureuse renforcée par la structure en bois. Les murs seront en brique de chanvre et enduits. Par ailleurs la charpente sera apparente dans les espaces de vie. Le chauffage sera assuré au sol dans les espaces de vie et par des radiateurs dans le reste des locaux. Par ailleurs, les architectes proposent une option permettant la création d'un préau dont la toiture sera isolée de façon à permettre une éventuelle extension dans l'avenir.

S'agissant des espaces extérieurs, Claire LOROUE souhaite connaître l'avancement de la réflexion. Il est alors précisé que l'aménagement des espaces extérieurs ne faisant pas partie de la mission de maîtrise d'œuvre, la réflexion sera menée à part. Toutefois, il est possible d'avancer que le jardin trouvera sa place sur les anciens jeux de boule, que des terrasses sont prévues et qu'un dépose-minute a été étudié en contre-bas de la poste. Il est aussi précisé que le cheminement piéton qui existe aujourd'hui au bas de la parcelle sera maintenu mais

déplacé plus haut dans le cadre d'un réaménagement de la rue de Ranchi qui sera examiné avec les riverains. A ce propos une attention toute particulière sera portée sur le traitement des eaux pluviales. Les services de l'agglomération ont été contactés à ce sujet.

Pour ce qui est des extérieurs, Jocelyne MANDAROUX et Marie-Françoise DESCAMPS expriment leurs craintes à ce qu'il y ait trop d'ouvertures et qu'il y ait alors un risque pour la sécurité du bâtiment.

En ce qui concerne l'enveloppe financière, le maire explique que le budget initial est dépassé d'environ 10 % en particulier du fait du choix de la haute qualité environnementale du bâtiment. Cette exigence environnementale permettra de postuler à une subvention spéciale du Département à hauteur de 10 % du coût total. L'option du préau représente un surcoût de 24 460 euros mais semble être une vraie nécessité.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, la création de la voirie se fera sur le budget voirie. L'aménagement d'un parvis de la salle des fêtes sera étudié en commission Aménagement et environnement et si des travaux doivent être faits, ils seront exécutés plus tard. Le maître d'œuvre a fait une première évaluation de l'ensemble des extérieurs à 230 000 euros mais ce chiffre est très sommaire et devrait varier. Il y aura aussi un travail de plantation dans le reste du parc.

Carole de JOUX aimerait avoir des précisions sur le budget de l'aménagement intérieur. Le maire explique qu'il s'agira essentiellement d'aménager les espaces de vie et la cuisine. Pour le reste, il faudra faire un tri dans ce que la Cabane possède déjà. Ce travail va être effectué rapidement.

Laurent TERRAIL considère qu'en ajoutant les divers postes, on dépasse le million d'euros, d'autant que l'on ne récupèrera pas toute la TVA. Olivier ROCHAS rappelle qu'en juillet le montant évalué pour le projet était d'un million d'euros. Le maire ajoute qu'avec les subventions sur lesquelles la commune pourrait compter, le reste à charge devrait se monter à 600 000 euros. Laurent TERRAIL estime que le projet présenté est bien, mieux que ce qu'il pensait, mais qu'il n'est pas à la portée des finances de Montmeyran.

Laurent TERRAIL voudrait connaître l'état d'avancement des discussions avec Upie et La Baume Cornillane. Séverine GERVY annonce que les élus de La Baume et Upie ont été rencontrés. Le conseil municipal de La Baume Cornillane devrait étudier sous peu la réservation conventionnelle de deux places. Celui d'Upie s'est prononcé défavorablement à la proposition qui lui avait été faite. André KEMPF précise qu'à la lecture du compte-rendu du conseil municipal d'Upie, l'argument est

essentiellement financier en particulier le coût de fonctionnement. A ce sujet le maire explique qu'il y aura certes une hausse des frais de personnel mais pas à concurrence de l'augmentation du nombre d'enfants qui sera en plus compensée par la diminution des coûts liés à l'énergie (notamment le chauffage).

Le maire explique qu'en recettes, la commune espère être éligible à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) soit environ 20%. Par ailleurs une décision de la CNAF vise à augmenter de 2000 euros la subvention par place créée. Il y aura également une demande de réserve parlementaire. Suite à une question de Marie-Françoise DESCAMPS il précise que les locaux qui accueillent aujourd'hui la Cabane devraient être vendus.

Le maire met alors la validation de l'APS avec l'option du préau aux voix. Cet APS est adopté avec l'option préau. Il ressort du vote :

- une abstention (Xavier CHOVIN)
- une voix contre (Laurent TERRAIL)

13. Taxe d'aménagement

Le maire rappelle que toutes les opérations soumises à un régime d'autorisation en vertu du Code de l'urbanisme (et non pas seulement le permis de construire comme avec la TLE) sont soumises à la taxe d'aménagement. La surface prise en compte pour le calcul de la taxe d'aménagement n'est plus la SHON, mais la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.

Le taux de cette taxe est par défaut de 1% mais les collectivités territoriales peuvent voter un taux compris entre 1 et 5%. La commune de Montmeyran avait délibéré pour établir ce taux à 5%.

Le maire propose de confirmer l'instauration de cette taxe sur l'ensemble du territoire de la commune et d'en maintenir le taux à 5%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5%

14. Compte-rendu des syndicats et commissions

Alain TERRAIL pour le Syndicat intercommunal des eaux du sud valentinois

Un comité syndical s'est réuni le 29 octobre 2014. Le comité a validé la date de fin du contrat d'affermage au 5 mars 2016. Une procédure de délégation de service

public est mise en œuvre.

Il a également été question du programme des travaux AEP pour 2015. En ce qui concerne la commune de Montmeyran, des travaux sont ainsi prévus dans les quartiers La Combe et Le Rozet.

André KEMPF souhaite savoir s'il y a des pertes d'eau sur le réseau. Il est répondu qu'il y a moins de 30% de perte.

André KEMPF pour la commission Info/com

La réflexion continue sur une nouvelle mouture d'A Flanc de Coteau notamment sur les pages en couleurs à mettre en valeur. Par ailleurs il pourrait être bien de rendre compte des travaux effectués sur le territoire de la commune ; cela reste à examiner de plus près.

Une liste de diffusion a été mise en place pour tenir les gens informés des séances du conseil municipal.

En ce qui concerne le site internet, un cahier des charges est à l'étude. La commission se réunit à ce sujet le mardi 18 novembre.

Il est demandé de déplacer le panneau d'affichage qui se trouve pour le moment place de la poste. On pourrait envisager la pose d'un nouveau panneau en face de l'ancien lavoir ou à proximité de la mairie. Dans le même ordre d'idée, il faut réfléchir au moyen d'indiquer où se trouvent les affichages officiels à la mairie.

Lucette NURIT : commission personnes âgées et CCAS

Le goûter des anciens aura lieu le 2 décembre.

Un conteneur à vêtements a été installé par la Croix Rouge sur l'ancien parking de l'école élémentaire Roger Marty.

Une conférence – débat se tiendra sur le thème « grandir et vieillir » à l'hôtel du Département le jeudi 20 novembre à 14h30

Questions diverses

Le maire informe le conseil à propos de l'ouverture d'un nouvel EPAD sur le secteur valentinois. Suite aux nouvelles élections, la commune de Malissard a souhaité suspendre la construction de cet établissement sur son territoire. Contact a alors été pris avec DAH, Eovi et le Conseil général pour que l'implantation à Montmeyran soit étudiée mais l'Agence Régionale de Santé a préféré un regroupement à Valence, avis qui a été suivi. Isabelle VATANT précise qu'il s'agit bien d'un regroupement suite à la fermeture d'établissements à Chabeuil, Portes les Valence et Valence.

Le maire propose au conseil de prendre une motion de soutien en faveur des professions réglementées. Sur le territoire de Montmeyran, cela concerne la pharmacie et

le notaire. La réforme envisage notamment l'ouverture de ces professions à la concurrence. Il y a ainsi un risque que la grande distribution concentre ses intérêts là où il y a de la clientèle. Les communes rurales et périurbaines ont tout intérêt à soutenir ces services de proximité. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ces structures sont aussi des employeurs. Ainsi aujourd'hui la pharmacie emploie dix salariés.

André KEMPF tient tout de même à préciser que le capitalisme est déjà dans les pharmacies par l'intermédiaire des grands groupes pharmaceutiques. Le conseil accepte la rédaction d'une motion.

Carole de JOUX rappelle que le marché artisanal de Noël organisé par Découvrir avec vous aura lieu le 16 novembre.

André KEMPF explique que le vendredi 14 novembre à 20h00 une conférence se tiendra à l'Espace Cluny de Chabeuil à propos des négociations sur le Grand marché transatlantique. Le but de ce traité est de supprimer des droits de douanes et de mettre en place des tribunaux constitués d'experts privés pour trancher les différends concernant les échanges commerciaux. Laurent TERRAIL ajoute qu'un exemple type est constitué dans ce qui s'est passé à propos du bœuf aux hormones.

Séance levée à 23h30

DENOMINATION DES VOIRIES COMMUNALES

L'année 2015 verra la mise en place des dénominations des voies communales. Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à nous proposer pour la ou les voiries proches de votre habitation des noms que vous avez l'habitude de nommer pour ces voiries. Vous pourrez soit les transmettre en mairie, soit par mail :

mairie-montmeyran@wanadoo.fr

Merci de noter votre quartier. Nous vous remercions de votre aide et suggestions.

Bonne année 2015

Alain Terrail, adjoint voirie

ELECTIONS / CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Rejoins le CME !!

Le Conseil Municipal Enfants est ouvert aux enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 des écoles Roger Marty et Sainte Marie, résidant à Montmeyran.

Si tu as envie de t'investir dans la vie de la commune, tu es le(la) bienvenu(e) !

Ces dernières années, le CME a été à l'initiative des jeux installés près de la pharmacie, a participé à diverses plantations pour embellir le village et à la réflexion sur la sécurité routière dans le village, il organise le vide-grenier, le Carnaval, la fête d'Halloween...

Les prochaines élections du CME auront lieu fin janvier dans les écoles.

Pour pouvoir voter, il faut simplement s'inscrire sur la liste électorale par mail :

enfance_jeunesse.montmeyran@yahoo.fr

ou par l'intermédiaire de la boîte installée dans le petit hall de l'école. L'inscription est impérative pour pouvoir voter et soutenir vos candidats préférés...

Inscription sur la liste électorale : du 5 au 23 janvier.

Pour être candidat rien de plus simple !

Il te suffit de déposer ta candidature soit au secrétariat de la Mairie, soit par mail :

enfance_jeunesse.montmeyran@yahoo.fr

Il faudra fournir une photo et une autorisation parentale.

Dépôt des candidatures : du 5 au 16 janvier.

Le goûter de Noël de nos anciens

Le 4 décembre dernier une centaine de nos anciens ont été réunis pour le traditionnel goûter de Noël offert par le centre d'action social (CCAS) de Montmeyran et préparé par une équipe dynamique et qui donne généreusement son temps.

Un moment convivial et savoureux, où les personnes sont ravies de se retrouver et d'échanger.



Nous avons eu plusieurs animations : les enfants de l'école Roger Marty ont chanté et cet entracte intergénérationnel fut positif pour tous.

Puis quelques enfants du multi accueil nous ont rejoints, ravis de goûter avec les "papis/mamies" et d'écouter le groupe la "quintette de l'art" qui a assuré l'animation avec brio et professionnalisme.

Merci à tous pour cet après midi.

Lucette Nurit, adjointe



RECENSEMENT

de la population 2015

Le recensement débutera sur notre commune **dès le 15 janvier 2015**. Vous allez recevoir la visite de l'un des 6 agents recenseurs, muni d'une carte officielle. Merci de leur réserver le meilleur accueil.



**Laurence
AZZOPARDI**



**Christine
CAILLET**



**Philippe
CHAREYRON**



**Isabelle
DA SILVA**



**Maryse
LEGRAND**



**Gérard
THEVENET**

Bravo Mathilde !

Mathilde CINI a réalisé de superbes championnats de France en bassin de 25 m, avec 4 nouvelles breloques à son cou (dont 3 en or) mais aussi un record des championnats de France, et 4 records personnels...

Ces championnats sont donc une vraie réussite pour Mathilde qui glane les 3 titres en dos (50,100 et 200 dos) et s'inscrit dans le top 10 des meilleures nageuses de l'histoire de la natation française sur cette spécialité, toutes distances confondues, avec notamment la 2° meilleure performance sur 50 dos, derrière Laure Manaudou.

Puis elle est partie pour les championnats du monde qui ont débuté le 3 décembre à DOHA. une semaine intense émotionnellement et sportivement pour Mathilde!



Première sélection en championnat du monde

Première médaille internationale

Premiers records de France, dont le record de France sur 50 dos.

PERMANENCES

- **Relais Emploi**
Lucette NURIT
☎ 04 75 59 30 26
Sur RDV en mairie
- **Anciens combattants**
Permanence le 4e samedi de chaque mois de 10 h à 30 à 12 h
☎ 04 75 59 44 87
Centre social place de l'Europe
- **Relais assistante maternelle**
Maryline ROLLAND
Permanences le lundi, mardi et jeudi de 13h50 à 16h
☎ 04 75 59 44 84

MAIRIE

☎ 04 75 59 30 26 Fax 04 75 59 30 48
mairie-montmeyran@wanadoo.fr
www.montmeyran.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI, MARDI ET JEUDI
8H-12H30

MERCREDI
8H-12H30 14H-17H

VENDREDI
9H-12H30 14H-18H

À Flanc de coteau

N'attendez pas la date limite pour remettre vos articles et pensez à les signer . (Photos sur support numérique)

fdc-montmeyran@orange.fr

Les articles pour le prochain numéro sont à remettre en mairie avant le

Vendredi 9 janvier

L'aventure « 4L Trophy »



Du haut de leurs 21 ans, Lucile et Ophélie s'apprêtent à partir pour 10 jours de raid humanitaire direction Marrakech, au Maroc: le 4L Trophy.

Après 1 an de préparation, ces deux camarades, colocataires et coéquipières vont acheminer du matériel humanitaire pour l'association "Enfants du désert" le 19 février prochain.

C'est dans ce contexte qu'elles ont contacté l'école Roger Marty afin de sensibiliser et faire participer les enfants à leur projet. Elles leur présenteront leurs missions, leurs objectifs et leur fameuse Renault 4L le 16 Janvier prochain. Par la suite, les enfants construiront une pyramide humanitaire qu'elles emmèneront jusqu'au Maroc, au profit des enfants marocains.

Vous aussi, participez à l'aventure 4L Trophy ! Vous pouvez les suivre sur: - <http://facebook.com/coloc4L2015>

- <http://coloc4L.com>"

Le samedi 10 janvier à 20h30 à l'Espace des chênes :
« Les fils BACH »



Tel père, tels fils ! Parmi la nombreuse progéniture de Johann Sebastian Bach, six fils arriveront à l'âge adulte dont quatre seront considérés comme de grands musiciens.

Francis Dahl vous proposent de faire leur connaissance, de les suivre en Allemagne mais aussi en Italie et Angleterre, d'écouter quelques extraits de leurs œuvres. Soirée en libre participation.

Plus d'informations sur <http://viamusica.free.fr>

**Déchetterie
de Montvendre**

☎ 04 75 59 18 65

Horaires d'ouverture

Lundi : 10 à 12 h / 15 à 18 h

Mardi : 15 à 18 h

Mercredi : 10 à 12 h / 15 à 18 h

Jeudi : 15 à 18 h

Vendredi : 10 à 12 h / 15 à 18 h

Samedi : 9h à 17 h

sans interruption

**Déchetterie de
Beaumont-lès-valence**

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h30 à 12h / 14h-17h

Mardi mercredi jeudi et vendredi

14h à 17h

Samedi : 9h à 17h sans

interruption

**Dépôt à Uple
pour les déchets verts**

Quartier des Boudras

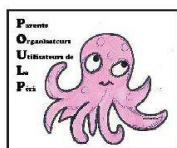
Horaires d'ouverture

Mercredi : 13h30 à 16h30

Samedi : 9h à 11h30

Prévoir un justificatif de domicile
(carte grise, carte d'identité, ...)

Merci à toutes
les personnes
pour leur générosité
lors de la collecte
pour la banque
alimentaire



**SANS VOUS
C'EST FINI :**



- * LA BARBAPERI
- * LES SPECTACLES DE FIN D'ANNEE ET DE NOËL
- * LES CADEAUX AUX ENFANTS
- * LES STRUCTURES GONFLABLES
- * LA BOURSE AUX JOUETS
- * LES FÊTES DE LA PERLE
- * LA PARTICIPATION AUX ANIMATIONS MUNICIPALES
- LE RÔLE CONSULTATIF ET PARTICIPATIF DES PARENTS

AVIS DE RECHERCHE:

parents volontaires et motivés

DEVENEZ UN POULP

Assemblée générale extraordinaire avant dissolution

le 27 janvier 2015 de 20h à 20h30



La Chorale des Tournesols vous souhaite une très bonne année 2015

infos pratiques

vosre AGENDA de JANVIER



Notre concert du 14 novembre a été une belle soirée. Le public était au rendez-vous malgré la pluie. Les deux chorales invitées, La Croche Chœur de Bourg-de-Péage et L'Artichaut de Châteauneuf-sur-Isère nous ont offert de beaux répertoires.

Nous étions heureux de la présence d'Anne-Marie Maisonneuve venue chanter avec nous alors même qu'elle quitte la chorale après 20 ans de participation.

En 2015, nous continuons à chanter dans les maisons de retraites : l'Eden à Valence, le Val de Grâne, les Tamaris de Guilhaerand, la Résidence du Parc à Loriol...

Comme tous les ans, dès la première répétition de janvier, nous allons partager la galette et ainsi fêter la bienvenue à Françoise et Marie-France, les nouvelles choristes de cette année.

Si vous avez envie de chanter, venez nous rejoindre le lundi à 15h à l'Espace des Chênes ou bien appelez Monique 04 75 84 15 01.

Nouveau bureau :

Présidente	Monique PRUNIER
Trésorière	Claudette DARRIET
Secrétaire	Anne-Marie HIMMELSPACH

La Présidente, Monique Prunier

Jeudi 8

CLUB DES CHENES - Galette 14h
Salle des fêtes

Samedi 10

VIA MUSICA - Conférence 20h30
espace des Chênes

Jeudi 15

VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Vendredi 16

PETANQUE - galette 17h30 salle
annexe médiathèque

Samedi 17

ANCIENS POMPIERS - AG et
repas 11h salle des fêtes

Samedi 24

USM - LOTO

Dimanche 25

PETANQUE - Belote 14h salle des
fêtes

Etat Civil

Avis de naissance

Evan DENIAU
Né le 14 novembre 2014

Nolann THIBAUD
Né le 20 novembre 2014

Gaston LANTHEAUME
Né le 24 novembre 2014

Liam THUILE
Né le 2 décembre 2014

Avis de décès

Chantal CHASSOULIER
(67 ans) allée Cassiopée

Huguette SALIN
(81 ans) Av des Genceaux

L'assemblée générale de la MJC

L'Assemblée Générale de la MJC a eu lieu le 21 novembre 2014 à 20h30 à la salle des fêtes de MONTMEYRAN.

Une centaine d'adhérents étaient présents ou représentés. Nos partenaires institutionnels, que sont la mairie de MONTMEYRAN et l'Union Bi-Départementale des MJC Drôme-Ardèche, étaient présents eux aussi, attentifs aux rapports de notre association.

Le rapport moral, avec sa vingtaine d'activités proposées pour ses 450 adhérents (dont plus de la moitié de montmeyrannais), a mis un accent tout particulier sur la jeunesse avec la mise en place d'activités nouvelles telles le cirque, la chorale, l'atelier chant parent/bébé. De plus, les adultes n'ont pas été oubliés avec l'activité Pilates, ateliers voix...

Notons que le Maire, présent à cette Assemblée, nous a rassurés sur la destination des locaux actuellement utilisés par la MJC, à savoir ceux en bas de la salle des fêtes.

En effet, suite aux comptes rendus de conseils municipaux dans « à flanc de coteau » relatifs au projet de construction du nouveau centre « multi-accueil » dans le parc à côté de la salle des fêtes, nos adhérents nous ont manifesté leurs inquiétudes.

Cet engagement a d'ailleurs été relayé lors de la rencontre du 02 décembre entre Monsieur le Maire, assisté de 3 de ses adjoints et du Directeur général des services de la commune, et une délégation de la MJC.

Le rapport financier indique un bilan équilibré.

Une augmentation de l'adhésion, de 10 à 12€, a été votée à l'unanimité.

La MJC a occupé une place importante au Forum des Associations. Celui-ci a permis un bon lancement de la saison avec une présentation des activités nouvelles que sont le théâtre d'improvisation, l'anglais, le mandala dansé sans oublier les activités déjà installées !

👉 NOTRE PROJET POUR CETTE SAISON :

Les 50 ans d'existence de notre MJC !!!

Ça en fait des générations de bénévoles !!!

Dès le 13 décembre, une commission va se mettre en place pour nous concocter un programme alléchant, grâce aux différents intervenants et aux référents, porteurs des projets de chaque activité.

OYEZ ! OYEZ ! Cher public, notez dès à présent que tout va se passer entre la dernière semaine de mai et la première de juin : portes ouvertes, soirées spectacles, débats, expos...

La MJC a fêté Noël

Pour la première fois, la MJC a fêté Noël avec tous ses jeunes adhérents le mercredi 10 décembre.

Ce fut une belle réussite où chacun a pu trouver du plaisir à découvrir ou faire découvrir les activités proposées à la MJC, dans une ambiance festive. Le tout compléter avec l'arrivée du père Noël et sa distribution de papillotes.



SOIREE PYJAMA A LA MEDIATHEQUE



Une belle réussite puisqu'environ 50 enfants sont venus partager ce moment !

Nous avons même chanté le traditionnel « Petit Papa Noël » et mangé les papillottes....

Une expérience à renouveler !

Nadine, secrétaire.

LOTO

Ecole Sainte Marie

**DIMANCHE 1er FEVRIER 2015
A 14H
SALLE DES FÊTES DE MONTMEYRAN**

DE NOMBREUX LOT A GAGNER :
1 VOYAGE POUR 2 PERSONNES
1 TABLETTE NUMERIQUE
1 SMARTBOX
ET AUTRES....

Organisé par l'APEL



L'Assemblée Générale de L'UCMV

Une fois n'est pas coutume , l'assemblée de l'UCMV s'est tenue dans une salle du stade Pompidou de Valence le 29 novembre dernier. Il est vrai que depuis la fusion entre le club de Montmeyran et le club de Valence aucune AG ne s'était tenue à Valence. C'est devant une salle bien remplie que le président du club a présenté le bilan de l'année 2014.

Coté financier, les personnes présentes, dont le maire de Valence, ont pu juger que les finances du club étaient bonnes et que les partenaires accordaient une nouvelle fois toute la confiance aux dirigeants .

Coté sportif, l'équipe de division nationale engagée pour l'année 2014 , a éprouvé certaines difficultés à trouver son rythme, notamment sur l'osmose de l'équipe. Cependant cette équipe a pu tout au long de la saison se confronter à un haut niveau.

Coté jeunes, une augmentation des effectifs a été constatée et le président a insisté sur l'importance des bénévoles qui encadrent tous ces jeunes . Sans eux, la progression sportive et la joie de pratiquer le vélo n'aurait pas lieu. Tous ces jeunes ont reçu une médaille qui a récompensé tous leurs efforts pendant cette saison.

Cette assemblée s'est clôturée avec le traditionnel verre de l'amitié et tous ont salué la dynamique du club de l'UCMV .



Les jeunes récompensés



Coup de projecteur sur la catégorie U11

Ce groupe de jeunes joueuses et joueurs est composé de 35 enfants nés en 2004 et 2005.

Le responsable Mickael Rey (diplômé du CCF1) peut compter sur une solide équipe d'éducateurs : Olivier Baud (joueur seniors et diplômé du Jeune Animateur Technique) et Guillaume Schmitt-Bailler (joueur U17 et diplômé du Jeune Animateur Technique), Sébastien Phelut (diplômé du CCF1) et Emmanuel Coissieux ((diplômé du BBES1). Les enfants peuvent participer à 2 séances d'entraînement par semaine et une séance de perfectionnement technique toutes les 2 semaines.

Le club présente 3 équipes en compétition le samedi. Lors de la 1^{ère} phase les progrès ont été plus que satisfaisants et pour la suite des compétitions l'USM sera présent aux 3 niveaux de pratique du District Drôme Ardèche.

Les matchs de janvier au stade de la rivière

- Samedi 10/01 : 1^{er} tour de coupe pour les U15 avec la réception d'Eyrieux à 15h30.
- Dimanche 11/01 : 1^{er} tour de coupe pour les U17 face à Olympique Centre Ardèche à 10h et match Seniors 2 face à Beaumont les valence 2 à 12h30
- Dimanche 18/01 : match Seniors 2 face à Montéléger 2 à 12h30 et match Seniors 1 face à Homenentmen à 14h30

Durant le mois de janvier, l'école de football participera aux tournois de futsal organisés par nos clubs partenaires : Bourg les valence, Crest-Aouste, BBRM. Tain-Tournon

Le super Loto de l'USM

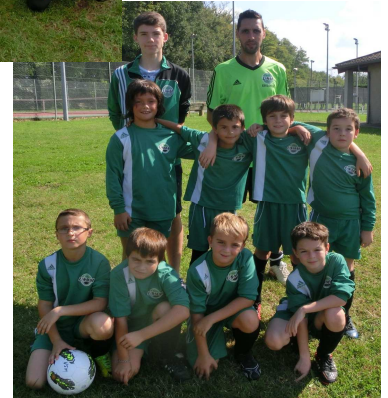
Venez tenter votre chance le samedi 24 janvier à 19h à la salle des fêtes de Montmeyran. Vous pourrez gagner plus de 4500 euros de lots dont : une cave de 70 bouteilles, un agneau, une tablette numérique, un babyfoot, un voyage de 800 euros et de nombreux autres lots.

Toute la soirée vous pourrez manger sur place : sandwiches, pâtisseries, crêpes, rotie...

A souligner la participation de nos nombreux partenaires, artisans et commerçants de Montmeyran et des villages voisins qui permettent la réussite de cette soirée.

Les cartons sont en vente auprès des joueuses, joueurs, dirigeantes et dirigeants de l'USM. Ils seront également sur place, au prix de 2.50 euros

En photo : les U11 A, B et C



SUPER LOTO de l' 

Samedi 24 Janvier à 19 h
Salle des fêtes de Montmeyran

LES GROS LOTS 2015

Un agneau, un baby foot, une cave, une tablette numérique, un voyage (valeur 800 €)

Sur place : buvette restauration - rotie
Prix du carton : 2,50 €

La fête des places 2014

